

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2240

22 septembre 2011

SOMMAIRE

Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l.	107491	Ceheca S.A.	107499
A.J.T. S.à r.l.	107491	CFL-Immo S.A.	107494
Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.	107495	CFL Multimodal s.a.	107489
Archand Holding S.à r.l.	107493	Charry S.A.	107505
BMO Finance Company II	107493	Chestnut 3 S.à r.l.	107515
Boreiko & Cie S.à r.l.	107491	Cidron Silicon S.à r.l.	107499
Boulangerie-Pâtisserie "Beim Bäcker Jos" s.à r.l.	107494	Cidron Silicon S.à r.l.	107500
BTT Import-Export Sàrl	107494	Cimolux S.à r.l.	107503
Butzestuff	107498	CIPEF Galaxy S.à r.l.	107505
Cactus S.A.	107501	CMP Holdings S.à r.l.	107514
Cafe 16 S.A.	107498	Coach, Inc. Luxembourg Branch	107500
Cafe 16 S.A.	107499	Coal Energy S.A.	107506
Canussel Alfa S.A.	107501	Comparex Luxembourg	107514
Canussel Dopo S.A.	107501	Co-Ventures S.A.	107514
Canussel Estate S.A.	107502	Crossmeadows S.à r.l.	107500
Capi	107502	Global Brands S.A.	107505
Carpathian Properties S.à r.l.	107499	iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l.	107490
Caster Investments S.A.	107501	Immoguardian S.A.	107489
Caster Investments S.A.	107502	Innova Financial Holding BF II S.à r.l.	107491
CBS CSI Distribution - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	107502	Insid S.à r.l.	107489
CBS Luxembourg S.à r.l.	107503	Investissements du Centaure	107505
CBS Showtime - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	107503	Jaccar Holdings	107489
CBS Studios - CBS-Lux Holding LLC S.C.S.	107503	Jivago S.A.	107490
CD Private Equity Sicar S.à r.l.	107500	Margygr S.à r.l.	107494
CD&R Osprey Investment S.à r.l.	107504	Paris Nursing 1 S.à r.l.	107501
CEE Mezzanine Finance SA	107504	Primelux Insurance S.A.	107504
CEE Mezzanine Finance SA	107504	Qurtech	107490
		Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS"	107509
		Riverside Europe Air Filters S.à r.l.	107490
		Val II Feeder S.C.A.	107474

Val II Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 162.038.

STATUTES

In the year two thousand and eleven on the tenth of May.

Before M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared the following:

1. VAL II FEEDER GP S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, represented by Matthias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 10, 2011,

(hereafter referred to as the "Unlimited Shareholder")

2. Mr. Cai Anders LILLSUNDE, a Swedish citizen, residing at 6 Avenue des Citronniers, 89000 Monaco, , represented by Matthias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Monaco, on May 9, 2011,

(hereafter referred to as the "Limited Shareholder(s)")

Which proxies shall be signed ne varietur by such appearing persons and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association (hereafter the "Articles") of a société en commandite par actions, which they form between themselves:

Art. 1. Form. There exists among the Unlimited Shareholder "VAL II FEEDER GP S.à r.l.", the Limited Shareholders and all those who may become holders of shares, a société en commandite par actions, under the name of "VAL II FEEDER S.C.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever both directly and indirectly, in Luxembourg and foreign companies; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, and the transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind; and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any industrial and commercial enterprises.

The Company may borrow money in any form, issue bonds and other debt instruments, including without limitation convertible participating equity certificates ("CPECs") and lend the proceeds of such borrowings to its subsidiaries, affiliated companies and investee companies and may give security for any borrowings.

The Company may carry out any other transaction, as it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

More particularly, the principal activity of the Company will be to hold Class B shares in Valedo Partners Fund II AB, a Swedish private limited liability company ("Valedo") and to directly and/or indirectly invest in Valedo or any parallel, feeder vehicle, alternative investment or other analogous entity thereof.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company shall be established in Munsbach, in the Grand Duchy of Luxembourg.

Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office, or easy communication between that office and foreign countries, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Unlimited Shareholder or by declaration of a person duly authorised by the Unlimited Shareholder for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company.

Art. 5. Share capital. The Company has an issued capital of four hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 420,000) divided into four hundred and twenty thousand (420,000) Shares comprising:

i) one (1) "A" Share having a nominal value of ONE Swedish Krona (SEK.- 1), allocated to the Unlimited Shareholder (the "A Share"); and

ii) four hundred and nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (419,999) "B" Shares having a nominal value of ONE Swedish Krona (SEK 1) each (the "B Shares").

The "B" Shares may be issued together with an issue premium.

The total of the issue premiums shall be allocated to a special reserve, which, upon a resolution of the Shareholders in general meeting, may be distributed to the Limited Shareholders.

The Shareholders may allocate the sum to a special reserve without the issuance of any Shares.

The Company shall have an authorised share capital of twenty million and one Swedish Kronor (SEK 20,000,001) divided into one (1) A Share and twenty million (20,000,000) B Shares and having a nominal value of one Swedish Krona (SEK 1) each.

The Unlimited Shareholder is hereby authorised to issue further B Shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of publication of the incorporation deed of the Company in the Mémorial C such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Unlimited Shareholder is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the B Shares. In particular the Unlimited Shareholder may limit or suppress any and all preferential subscription rights of existing shareholders when effecting a capital increase by use of the authorised share capital.

When the Unlimited Shareholder effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Unlimited Shareholder is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The terms "Share" and "Shares" or "Shareholder" and "Shareholders" shall, in these Articles, unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the A Share and the B Shares and the holders of the A Share and the B Shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by Luxembourg law, purchase its own Shares.

Art. 6. Subscription. The Limited Shareholders and all those who may become Shareholders of the Company shall have to subscribe to B Shares, CPECs, if any, and /or make share capital surplus contribution at such times as demanded by the Company in accordance with the commitment they may have made in a shareholders' agreement that the Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all those who may become Shareholders of the Company may enter into from time to time (the "Shareholders' Agreement").

For the purposes of these Articles, "Commitment" shall mean in respect of each Limited Shareholder, the sum agreed to be paid by such Limited Shareholder in accordance with the terms of the Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time.

The conditions of the drawdown of the Commitment and the procedure of any failure to pay the Commitment shall be described in any Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time.

Art. 7. Liability of the holders of shares. The holder of the A Share shall have unlimited liability for all the liabilities of the Company, which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the amount of the Commitment of each Limited Shareholder. In particular, the Limited Shareholders shall not be liable for the debts, liabilities and obligations of the Company and shall not be required to contribute to the assets of the Company on a winding-up except to the extent of any unpaid amount on such B Shares, provided that they do not act as manager or representative of the Company.

Art. 8. Form of shares. Shares will only be issued in registered form and shall be issued only upon acceptance of the subscriptions and subject to the receipt of payment in respect of such Shares.

Any Shareholder will, upon acceptance of the subscription and receipt of payment in respect of such Shares by the Company, be sent a confirmation of its shareholding.

All issued Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Unlimited Shareholder or by one or more persons designated for such purpose by the Unlimited Shareholder and the Register shall contain the name of each Shareholder, his country of residence or elected domicile, the number and classes of Shares held by it and the amount paid up on each of such Share.

Every transfer of Shares (including, but not limited to the sale, assignment, transfer, pledge, contribution, merger, spin-off, liquidation or dissolution) shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Company may accept and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

Every Shareholder must provide the Unlimited Shareholder with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will also be entered in the Register. If any Shareholder does not provide such address, the Unlimited Shareholder may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Share-

holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Unlimited Shareholder from time to time, until another address shall be provided to the Unlimited Shareholder by such Shareholder.

Any Shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the Company at its registered office or to such other address as may be set by the Unlimited Shareholder from time to time.

Art. 9. Restrictions on transfers.

9.1 Transfer of the A Share.

The Unlimited Shareholder shall not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of its A Share or its rights and obligations as an Unlimited Shareholder, other than to an Affiliate of the Unlimited Shareholder (whereupon in the case of an assignment or transfer, such Affiliate shall become Unlimited Shareholder in place of the transferor) or voluntary resignation as manager of the Company.

In any case the transfer of the A Share shall be conditional upon the transferee accepting to be appointed as Unlimited Shareholder and signing and executing all agreements, acts and deeds to which the Unlimited Shareholder is a party.

For the purposes of these Articles, "Affiliate" shall mean with respect to the person or entity concerned: (i) any other person or entity which, directly or indirectly, is under the Control of, or under common Control with, the person or entity concerned, and any person or entity which, directly or indirectly, Controls the person or entity concerned; (ii) the spouse, registered partner, parent, sibling or cohabitant of the person concerned or a person indicated in (i); or (iii) a minor for whom the person concerned or a person indicated in (i) or (ii) has custody, provided however that a Portfolio Company shall not be an Affiliate of the Company or a Key Person or vice versa, or a Portfolio Company, an Affiliate of another Portfolio Company solely by reason of the Company holding an investment in such Portfolio Company.

For the purposes of these Articles, "Control" shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person or entity, whether through the ownership of shares or other securities, by contract or otherwise, and "Controls" shall have a corresponding meaning.

For the purposes of these Articles, "Portfolio Company" shall mean any body corporate, company or partnership or other entity in which an investment has been made by Valedo.

For the purposes of these Articles, "Key Person" shall have the same meaning as it may have been defined in any Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time.

9.2 Transfer of Interest

A Limited Shareholder may not sell, assign, transfer, exchange, pledge, encumber or otherwise dispose of its Interest (whether in part or whole) or its rights and/or obligations hereunder (including the granting of any participation or the use of any swap, derivative or other synthetic instrument with the effect of replicating the substantial economic rights of such a transfer) ("Transfer"), whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an Affiliate or by operation of law) without the prior written consent to such Transfer from the Unlimited Shareholder which consent shall not be unreasonably withheld. Limited Shareholders may only Transfer their respective Interest (whether in part or whole) whilst maintaining the Ratio. The respective part or whole of the capital surplus allocated to such Limited Shareholder must also be transferred. The Unlimited Shareholder shall be entitled to withhold consent to a Transfer as it may be described in a Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time.

For the purposes of these Articles "Interest" shall mean in relation to each Limited Shareholder, the B Shares and CPECs, if any, held by such Limited Shareholder from time to time (including any capital surplus paid to the Company and allocated to such specific Limited Shareholder).

For the purposes of these Articles "Ratio" shall consist of 1 Class B Share: 14 non interest bearing CPECs, if any: 85 interest bearing CPECs, if any (the "Ratio").

Other restrictions on holding of B Shares may be applicable as mentioned in any Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time.

Art. 10. Redeemable shares (B shares). Subject to the provisions of Article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the B Shares, provided that they are fully paid-up shall be redeemed upon request of the Unlimited Shareholder under the following terms and conditions:

- (i) The B Shares shall be redeemed at their fair market value as determined by the Unlimited Shareholder.
- (ii) The Unlimited Shareholder shall decide whether the redeemed B Shares shall be cancelled or not.

In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit any amendments to these Articles subsequently to the cancellation of these B Shares.

In case the B Shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting rights or any rights to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company. Such B Shares may be resubscribed by each of the Limited Shareholders.

(iii) Redemptions may only be carried out if the legal constraints in relation to the share capital and the legal reserve are met.

Art. 11. Voting rights. Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

All Shares will vote as one class except on any proposed amendments to the Articles affecting the respective rights of the classes of Shares.

Restrictions to voting rights may apply as agreed in a Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time.

Art. 12. Meetings of the shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders shall represent the entire body of the Company's Shareholders. It shall have the power to order or ratify acts relating to the operations of the Company. Any resolution shall be validly passed only with the express approval of the Unlimited Shareholder.

Art. 13. Time and Venue of meetings. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Munsbach at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg on the third Monday of May of each year at 2:00 pm.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The Unlimited Shareholder may, whenever it thinks fit, convene an extraordinary general meeting of Shareholders. The Unlimited Shareholder shall convene an extraordinary general meeting upon the written request of Shareholders holding not less than ten per cent (10%) of the issued share capital.

Art. 14. Conduct of meetings. All general meetings shall be presided over by a representative of the Unlimited Shareholder.

The quorum and voting majority required by law shall govern the general meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting including the affirmative vote of the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 15. Notice of meeting. Shareholders will meet upon notice by the Unlimited Shareholder (regardless of whether the meeting is at request of the Unlimited Shareholder or the Limited Shareholders), pursuant to the notice of meeting setting forth the agenda and sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

Art. 16. Management of the company. The Company shall be managed by the Unlimited Shareholder.

The Unlimited Shareholder may be removed from its capacity as manager by decision of the Shareholders deliberating with the quorum and majority foreseen by Luxembourg law.

In case of removal, the Unlimited Shareholder shall also procure that the A Share held by it at the time it is removed from office are forthwith transferred to any successor management company or other manager that may be appointed for the management of the Company and shall sign all acts, contracts and deeds and in general do all things that may be necessary to implement such transfer.

The Unlimited Shareholder undertakes not to resign from its capacity as manager of the Company, except in case of transfer of its A Share.

The Company shall not be dissolved on the removal, the resignation, the dissolution or the bankruptcy of the Unlimited Shareholder provided that such latter is promptly replaced by another unlimited shareholder at a meeting of Shareholders.

The remuneration of the Unlimited Shareholder in its capacity as manager is fixed by the general meeting of Shareholders.

Art. 17. Powers of the unlimited shareholder.

17.1 The Unlimited Shareholder shall have exclusive responsibility for the management and control of the business and affairs of the Company and shall have the power and authority to do all things necessary to carry out the purposes of the Company and shall devote as much of its time and attention thereto as shall reasonably be required for the management of the business and affairs of the Company and shall carry on and manage the same with the assistance from time to time of such agents, assistants or other employees of the Company as it shall deem necessary.

The Unlimited Shareholder shall have the right to delegate such of its powers and authorities as are set out in this Article 17.3 to special attorneys.

17.2 The Limited Shareholders shall take no part in the management or control of the business and affairs of the Company and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in, or in any way to interfere in, the conduct or management of the Company other than by exercising their voting rights as Limited Shareholders.

17.3 Without prejudice to the generality of the abovementioned paragraphs of Article 17.1 and without limitation, the Unlimited Shareholder shall have full power and authority on behalf of the Company (including the power to bind the Company):

- (a) generally, as manager, represent the Company in its dealings;
- (b) to provide or procure the provision of office facilities and office and executive staff and office equipment to facilitate the carrying on of the business of the Company;
- (c) to accept applications by and require the Company to issue Shares and CPECs, if any, to Limited Shareholders or additional Limited Shareholders and to issue drawdown notices;
- (d) to commence, conduct, settle or defend litigation that pertains to the Company or to any of the company assets;
- (e) to maintain records and books of account of and in the name of the Company at the Company's or its own registered office or at the registered office of any Affiliate of the Unlimited Shareholder, and to allow any Shareholder and its representatives reasonable access thereto at any reasonable time, subject to having to give reasonable notice, for the purpose of inspecting the same;
- (f) to open accounts with banks, for and in the name of the Company, maintain such accounts, give payment and other instructions to banks in respect of such accounts and receive and pay into such accounts Commitment advanced by Shareholders, investment income or other sums arising from or on the disposal of investments and any other income of the Company, and any fees to which the Company is entitled;
- (g) to propose to the Company to make distributions to the Shareholders in accordance with the terms of these Articles or any Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time;
- (h) to pay or direct the Company to pay all amounts of taxation for which the Unlimited Shareholder, any Affiliate or the Company is liable on behalf of any Shareholder or the Company or any amount of taxation in respect of which any Shareholder or the Company has been assessed in the name of the Unlimited Shareholder, such Affiliate or the Company provided that the Unlimited Shareholder shall first give notice to such Shareholder of such liability to taxation and shall use its reasonable endeavours at the expense of such Shareholder to ensure that the amount assessed is in fact due;
- (i) to grant and make payments in respect of any indemnities;
- (j) to pay any fees and expenses;
- (k) to approve the transfer of Shares and CPECs, if any;
- (l) to redeem and convert CPECs, if any, and any other debt instrument;
- (m) to engage employees, independent agents, lawyers, accountants, custodians, paying and collecting agents and financial and other advisers and consultants as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of the Company including, without limitation, any Affiliate of the Unlimited Shareholder (provided that any such engagement of an Affiliate shall be on arm's length terms) to perform all or any of the activities set forth in this sub-article;
- (n) to register and publish (or cause the Company to register and publish) all such notices, statements or other instruments as may be required pursuant to the law to be registered and published in relation to the establishment of the Company and in relation to any changes occurring in relation to the Company (to the extent Unlimited Shareholder becomes aware of any such changes);
- (o) pending the application of monies drawn down of the Commitments pursuant to these Articles or Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time in making investments, meeting liabilities of the Company and pending distribution pursuant to the terms of these Articles or the Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time, to place amounts drawn down or realised (as the case may be) in such deposit accounts in the name of the Company or a custodian or to invest the said amounts in such short-term instruments as the Unlimited Shareholder may determine;
- (p) generally to communicate with the Shareholders and to report to the Shareholders at such times as it shall think fit;
- (q) to furnish reports and valuations to the Shareholders in accordance with these Articles or any Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time; and
- (r) to do all or any other acts as are required of the Unlimited Shareholder by the law and/or any Shareholders' Agreement as may be entered into from time to time and/or as are necessary or desirable in the reasonable opinion of the Unlimited Shareholder in furtherance of the foregoing powers, for or as may be incidental to the management of the Company's investments and Company assets in furtherance of the foregoing provisions for the purposes of implementing these Articles.

Art. 18. Indemnification of the unlimited shareholder. The Unlimited Shareholder shall not be liable to the Company for any loss arising in connection with the services to be performed by it save in respect of any matter resulting from its gross negligence or willful misconduct.

The Company shall indemnify the Unlimited Shareholder and any manager, officer, agent or employee of the Unlimited Shareholder and its successors or assigns, or any other person, firm or corporation that has been entrusted by the Unlimited Shareholder with duties in relation to the activities of the Company, against expenses reasonably incurred by it in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of its being or having been

a manager, officer, agent or employee of the Unlimited Shareholder or, at the Unlimited Shareholder's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct.

Art. 19. Signatories. The Company will be bound by the signature of the Unlimited Shareholder or by such individual or joint signatures, as the Unlimited Shareholder shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the Unlimited Shareholder.

Art. 20. Supervisory board. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts and any financial operation shall be supervised by a Conseil de Surveillance (Supervisory Board) composed of at least three (3) members (the "Conseil de Surveillance"). The members of the Conseil de Surveillance shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period of one year and until their successors are elected, provided however, that any of the members of the Conseil de Surveillance may be removed with or without cause and/or replaced at any time by a resolution adopted by the Shareholders, and provided further that none of the members of the Conseil de Surveillance may be a representative of the Unlimited Shareholder or an officer or employee of the Company.

The Conseil de Surveillance may be consulted by the Unlimited Shareholder on such matters as the Unlimited Shareholder may determine and may authorise any actions of the Unlimited Shareholder that may, pursuant to law or regulations or under these Articles of the Company, exceed the powers of the Unlimited Shareholder.

The general meeting at which the members of the Conseil de Surveillance are appointed shall also determine the remuneration of the members of the Conseil de Surveillance.

The Conseil de Surveillance shall be convened from time to time at the discretion of its Chairman or the Unlimited Shareholder.

Written notice of any meeting of the Conseil de Surveillance shall be given to all members of the Conseil de Surveillance at least eight (8) days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram or telex or telefax of each member. Separate notice shall not be required for the meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Conseil de Surveillance.

Any member may act at any meeting of the Conseil de Surveillance by appointing in writing or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Conseil de Surveillance as his proxy.

The Conseil de Surveillance may only deliberate or act validly if at least the majority of its members is present either in person or by proxy. Any member of the Conseil de Surveillance who participates in the proceedings of a meeting of the Conseil de Surveillance by means of a communications device (including a telephone), which allows all the other members of the Conseil de Surveillance present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

In the event of the appointment by the general meeting of Shareholders of an independent auditor in accordance with Article 21 of these Articles, the Conseil de Surveillance shall be replaced by such independent auditor and accordingly this Article 20 shall not apply.

Art. 21. Independent auditor. The audit of the financial statements of the Company and the verification of the consistency of the management report with the accounts may be entrusted to an independent auditor duly authorised by the Institut des Réviseurs d'Entreprises (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders for a period not exceeding 6 years.

The independent auditor may be re-elected.

The provisions of the two preceding paragraphs shall apply even if the appointment of an independent auditor is not required by law.

Art. 22. Accounting year - Accounts. The accounting year of the Company (the "Accounting Year") shall begin on the first of January of each year and shall terminate on (and including) the thirty-first of December of the same year.

The Unlimited Shareholder shall prepare, or shall procure some duly qualified firm or person to prepare, the financial statements of the Company in respect of each Accounting Year in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law, including a balance sheet and profit and loss account. The accounts shall be denominated in Swedish Kronor.

A set of the audited accounts shall be furnished to each Shareholder at least fifteen (15) days prior to the annual general meeting of the Company.

Art. 23. Legal reserve - Payment of dividends - Distributions.

23.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be deducted and appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be compulsory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth (1/10) of the subscribed share capital (excluding any issue premium).

23.2 After deduction of the appropriate amount to the legal reserve as well as of any sums that the Unlimited Shareholder deems appropriate to allocate to a special reserve, the Unlimited Shareholder shall propose or determine the amount and date of each distribution subject to the applicable provisions of Luxembourg law and of the Articles.

23.3 All cash and any assets of the Company (including, for the avoidance of doubts, all income and proceeds from investments) that may be distributed in furtherance of Article 23.2 shall be distributed amongst the Shareholders prorata to the number of issued Shares held by each of them.

23.4 Interim dividends may, subject to such conditions set forth by law, be paid out upon the decision of the Unlimited Shareholder in accordance with these Articles.

Art. 24. Termination and Liquidation.

24.1 The Company will be liquidated upon a resolution of the Shareholders' meeting agreeing to the dissolution of the Company.

24.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

24.3 Liquidator(s) shall distribute the net proceeds of liquidation (whether consisting in cash or in any assets) shall be distributed amongst the Shareholders pro-rata to the number of issued Shares held by each of them.

Art. 25. Amendment of the articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution of the Shareholders in general meeting, subject to the following quorum and voting requirements.

The meeting may validly deliberate only if Shareholders holding at least one half (1/2) in nominal value of the issued capital are present, either in person or by proxy, and if the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as, if applicable, the text of the amendments relating to the object or the form of the Company. If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened, in accordance with the Articles, by notices published twice, at intervals of at least fifteen (15) days, with the latter being published fifteen (15) days before the meeting, in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and in two Luxembourg newspapers. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of Shareholders present or represented including the affirmative vote of the Unlimited Shareholder.

Art. 26. Notices. Notices which may be or are required to be given hereunder by any Shareholder to another shall be in writing and delivered or sent by facsimile, to the relevant Shareholder at the address which may be given in a Shareholders' Agreement as entered into from time to time or such other address as may be designated by any other Shareholder by notice addressed to the Company.

Any such notice shall be deemed to have been served as follows:

(a) in the case of delivery, on delivery if delivered between 9.00 a.m. and 5.00 p.m on a Business Day and, if delivered outside such hours, at the time when such hours re-commence on the first Business Day following delivery;

(b) in the case of facsimile transmission, on the day it is transmitted provided that if that day is not a Business Day or, being a Business Day, transmission takes place after 5.00. p.m., then at 9.00 a.m. on the first Business Day following transmission of the notice.

In proving such service, it shall be sufficient to prove that the notice was properly addressed and left at or sent by facsimile transmission to, the place to which it was so addressed.

In these Articles, "Business Day" shall mean any day, which is not a Saturday, Sunday or public holiday in Luxembourg or in Sweden.

Art. 27. Laws applicable. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory provision

Exceptionally the first Accounting Year will start on the day of incorporation of the Company and end on the thirty-first of 31 December 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follow:

- | | |
|---------------------------------------|------------------|
| 1. VAL II FEEDER GP S.à r.l | 1 A Share |
| 2. Mr. Cai Anders LILLSUNDE | 419,999 B Shares |

All the Shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of four hundred and twenty thousand Swedish Kronor (SEK 420,000) of capital is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand eight hundred euro (€ 1,800.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The meeting appoints as independent auditor: PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 2.- The term of its office will expire after the annual meeting of Shareholders of the year 2012.
- 3.- The registered office of the Company is established in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, all of them known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French Translation of Above Text:

L'an deux mille onze, le dix mai.

Pardevant Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ONT COMPARU:

1. VAL II FEEDER GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9A, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg représentée par Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 mai 2011,
(ci-après l'«Actionnaire Commandité»)

2. Mr. Cai Anders LILLSUNDE, citoyen suédois, résidant au 6 rue des citronniers, 89000 Monaco, représentée par Matthias PONS, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 9 mai 2011,
(ci-après les «Actionnaire(s) Commanditaire(s)»).

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varieront par les personnes comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif (les «Statuts») d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Forme. Il existe entre l'Actionnaire Commandité «VAL II FEEDER GP S.à R.L.», les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions, une société en commandite par actions sous la dénomination de «VAL II FEEDER S.C.A.» (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit à la fois directement et indirectement, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, et le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de biens immobiliers, d'actions, d'obligations, de créances, de notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et le développement de toute entreprise de nature industrielle et commerciale.

La Société peut emprunter sous toute forme, émettre des obligations et autres instruments de dette, y compris, sans limitation des certificats de participation convertibles (les «CPECs») et prêter les produits de ces emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés détenues et donner des garanties pour tout emprunt.

La Société peut effectuer toute autre transaction qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Plus particulièrement, l'activité principale de la Société sera de détenir des actions de Classe B dans Valedo Partners Funds II AB, une société suédoise à responsabilité limitée («Valedo») et d'investir directement et / ou indirectement dans Valedo ou dans tout véhicule parallèle, intermédiaire, tout investissement alternatif ou toute autre entité analogue.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, au Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité ou par la déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par l'Actionnaire Commandité. Une telle mesure provisoire n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société.

Art. 5. Capital social. La Société a un capital de quatre cent vingt mille Couronnes Suédoises (420.000,- SEK) divisé en quatre cent vingt mille (420.000) Actions comprenant:

i) une (1) Action «A» d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,- SEK) (l'«Action A»), attribuée à l'Actionnaire Commandité;

ii) quatre cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (419.999) Actions «B» d'une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,- SEK) chacune (les «Actions B»).

Les Actions «B» peuvent être émises ensemble avec une prime d'émission.

Le total des primes d'émission sera alloué à une réserve spéciale, qui, suite à une résolution des Actionnaires réunis en assemblée générale, peut être distribué aux Actionnaires Commanditaires.

Les Actionnaires peuvent allouer la somme à une réserve spéciale, sans l'émission d'Actions.

La Société a un capital autorisé de vingt million une Couronnes Suédoises (20.000.001,- SEK) divisé en une (1) Action A et vingt millions (20.000.000) Actions B et ayant une valeur nominale d'une Couronne Suédoise (1,- SEK) chacune.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions B avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital total autorisé en tout ou en partie le cas échéant comme il peut déterminer de manière discrétionnaire et accepter des souscriptions pour ces Actions endéans un délai de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C, telle que déterminée par l'article 32 (5) de la loi d'août 10, 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être prolongée par décision des Actionnaires en assemblée générale le cas échéant, de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription pour les Actions B. En particulier, l'Actionnaire Commandité peut limiter ou supprimer tous les droits de souscription préférentielle des actionnaires existants lors d'une augmentation de capital par l'utilisation du capital autorisé.

Lorsque l'Actionnaire Commandité effectue une augmentation totale ou partielle de capital conformément aux dispositions visées ci-dessus, il sera obligé de prendre des mesures pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement et l'Actionnaire Commandité est autorisé à prendre ou autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi luxembourgeoise.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

Les termes «Action» et «Actions» ou «Actionnaire» et «Actionnaires» incluent dans ces Statuts, sauf disposition contraire implicite ou explicite, respectivement l'Action A et les Actions B et les détenteurs de l'Action A et des Actions B.

La Société peut, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi luxembourgeoise, racheter ses propres Actions.

Art. 6. Souscription. Les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront Actionnaires de la Société devront souscrire à des Actions B, CPECs, le cas échéant, et/ou faire un apport supplémentaire de capital social lorsque l'exige la Société conformément à l'engagement qu'ils ont pu avoir fait dans un pacte d'actionnaires que l'Actionnaire Commandité, les Actionnaires Commanditaires et tous ceux qui deviendront actionnaires de la Société peuvent avoir conclu le cas échéant (le «Pacte d'Actionnaires»).

En vertu de ces Statuts, l'«Engagement» désigne à l'égard de chaque Actionnaire Commanditaire, la somme convenue de payer par cet Actionnaire Commanditaire conformément aux termes du Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant.

Les conditions de l'appel de fonds de l'Engagement et la procédure de tout défaut de paiement de l'Engagement est décrit dans le Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant.

Art. 7. Responsabilité des propriétaires d'actions. Le détenteur de l'Action A sera responsable pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être couvertes par l'actif de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires Commanditaires en assemblées générales et ne seront responsables que du paiement à la Société du montant de l'Engagement de chaque Actionnaire Commanditaire. En particulier, les Actionnaires Commanditaires ne seront pas responsables des dettes, responsabilités et obligations de la Société et ne seront pas obligés de contribuer aux actifs de la Société en cas de liquidation sauf à concurrence de tout montant non libéré sur les Actions B, à condition qu'ils n'agissent pas comme gérant ou représentant de la Société.

Art. 8. Forme des actions. Les Actions seront émises uniquement sous forme nominative et seulement après l'acceptation des souscriptions et sous réserve de la réception du paiement de ces Actions.

Tout Actionnaire recevra une confirmation de sa détention d'Actions, après l'acceptation de la souscription et la réception du paiement de ces Actions .

Toutes les Actions émises seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre"), qui sera conservé par l'Actionnaire Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Actionnaire Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, son pays de résidence ou son domicile élu, le nombre et les classes d'Actions détenues par lui et le montant libéré sur chaque Action.

Tout transfert d'Actions (incluant sans limitation la vente, la cession, le transfert, le gage, l'apport, la fusion, la scission, la liquidation ou la dissolution) s'opérera par une déclaration de transfert écrite, qui devra être inscrite dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes dûment habilitées à cet effet.

La Société peut accepter et inscrire dans le Registre tout transfert résultant de la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Tout Actionnaire doit communiquer à l'Actionnaire Commandité une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la Société peuvent être envoyés. Cette adresse sera également enregistrée dans le Registre. Si un Actionnaire ne fournit pas cette adresse, l'Actionnaire Commandité peut permettre qu'une mention à cet effet soit enregistrée dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à cette autre adresse enregistrée, le cas échéant, par l'Actionnaire Commandité jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par cet Actionnaire à l'Actionnaire Commandité.

Tout Actionnaire peut, à tout moment, modifier son adresse enregistrée dans le Registre par notification écrite, adressée au siège social de la Société ou à tout autre adresse telle qu'indiqué par l'Actionnaire Commandité le cas échéant.

Art. 9. Restrictions aux cessions d'actions.

9.1 Transfert de l'Action A

L'Actionnaire Commandité ne doit pas vendre, céder, transférer, échanger, mettre en gage, grever ou autrement disposer de son) Action A ou de ses droits et obligations en tant qu'Actionnaire Commandité, sauf à une Société Affiliée de l'Actionnaire Commandité (après quoi dans le cas d'une cession ou d'un transfert, cette Société Affiliée devient Actionnaire Commandité à la place du cédant) ou de démission volontaire en tant que gérant de la Société.

Dans tous les cas, le transfert de l'Action A est subordonné à l'acceptation du cessionnaire d'être nommé Actionnaire Commandité et à la signature et l'exécution de tous les accords, documents et actes auxquels l'Actionnaire Commandité est partie.

Pour les besoins de ces Statuts, «Société Affiliée» signifie à l'égard de la personne ou de l'entité concernée: (i) toute autre personne ou entité qui, directement ou indirectement, est sous le Contrôle de, ou sous le Contrôle commun avec, la personne ou l'entité concernée et toute personne ou entité qui, directement ou indirectement, Contrôle la personne ou l'entité concernée; (ii) l'époux, le conjoint enregistré, parent, frère, soeur ou le concubin de la personne concernée ou une personne indiquée au (i); ou (iii) un mineur pour lequel la personne concernée ou une personne indiquée au (i) ou (ii) a la garde, à condition toutefois que la Société en Portefeuille ne soit pas une Société Affiliée de la Société ou une Personne Clé ou vice versa, ou une Société en Portefeuille, une Société Affiliée d'une autre Société en Portefeuille en raison uniquement de la Société détenant un investissement dans cette Société en Portefeuille.

Pour les besoins de ces Statuts, «Contrôle» signifie la détention, directement ou indirectement, du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction de la gestion et les politiques d'action d'une personne ou d'une entité, soit par la détention d'actions ou autres valeurs mobilières, par contrat ou autrement.

Pour les besoins de ces Statuts, «Société en Portefeuille» signifie toute personne morale, entreprise ou société de personnes ou autre entité dans laquelle un investissement a été fait par Valedo.

Pour les besoins de ces Statuts, «Personne Clé» aura la même signification que celle qui peut avoir été défini dans le Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant.

9.2 Transfert d'intérêt

Un Actionnaire Commanditaire ne peut vendre, céder, transférer, échanger, mettre en gage, grever ou autrement disposer de ses Intérêts (que ce soit en partie ou en totalité) ou de ses droits et / ou obligations (y compris l'octroi de toute participation ou l'utilisation d'un swap, dérivé ou autres instruments synthétiques ayant l'effet de reproduire les droits économiques substantiels de ce transfert) («Transfert»), directement ou indirectement, volontairement ou invo-

lontainement (y compris, sans limitation, à une Société Affiliée ou par effet de la loi) sans le consentement écrit préalable à un tel Transfert de l'Actionnaire Commandité, dont le consentement ne pourra pas être refusé sans motif raisonnable. Les Actionnaires Commanditaires ne peuvent effectuer le Transfert de leurs Intérêts respectifs (que ce soit en partie ou en entier) qu'en conservant le Ratio. La part respective ou la totalité du capital supplémentaire alloué à cet Actionnaire Commanditaire doit être également transférée. L'Actionnaire Commandité sera en droit de refuser de consentir à un Transfert, comme cela peut être décrit dans un Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant.

Pour les besoins de ces Statuts «Intérêt» signifie en ce qui concerne chaque Actionnaire Commanditaire, les Actions B et les CPECs, le cas échéant, détenus par cet Actionnaire Commanditaire le cas échéant (y compris tout capital supplémentaire versé à la Société et alloué à cet Actionnaire Commanditaire spécifique).

Pour les besoins de ces Statuts «Ratio» consistera d'1 Action B: 14 CPECs non porteurs d'intérêts, le cas échéant: 85 CPECs porteurs d'intérêts, le cas échéant (le «Ratio»).

D'autres restrictions sur la détention des Actions B peuvent être applicables tel que mentionné dans un Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant.

Art. 10. Actions rachetables (actions B). Sous réserve des dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, les Actions B, à condition qu'elles soient entièrement libérées seront rachetées à la demande de l'Actionnaire Commandité dans les conditions suivantes:

- (i) les Actions B seront rachetées à leur valeur de marché telle que déterminée par l'Actionnaire Commandité.
- (ii) l'Actionnaire Commandité décidera si les Actions B rachetées seront annulées ou non.

En cas d'annulation, cette annulation sera enregistrée à des intervalles réguliers par acte notarié afin de permettre toute modification de ces Statuts suite à l'annulation de ces Actions B.

Dans le cas où les Actions B restent dans le portefeuille de la Société, elles ne peuvent pas comprendre ni droit de vote ni procurer un droit de participer à tout dividende déclaré par la Société ou à toute distribution effectuée après liquidation de la Société. Ces Actions B pourront être resouscrites par chacun des Actionnaires Commanditaires.

(iii) Les rachats ne peuvent être effectués que si les contraintes légales relatives au capital social et à la réserve légale sont remplies.

Art. 11. Droit de vote. Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

Toutes les Actions voteront comme une seule classe sauf pour les modifications proposées aux Statuts affectant les droits respectifs des catégories d'Actions.

Les restrictions au droit de vote pourront s'appliquer tel que convenu dans un Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu de temps à autre.

Art. 12. Assemblées des actionnaires. Toute assemblée des Actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura le pouvoir d'ordonner ou de ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Toute décision ne peut être valablement adoptée qu'avec l'approbation expresse de l'Actionnaire Commandité.

Art. 13. Date et Lieu des assemblées. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue à Munsbach au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand Duché de Luxembourg tel que précisé dans l'avis de convocation chaque année le troisième lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieu et date indiqués dans les avis de convocation. L'Actionnaire Commandité pourra, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'Actionnaire Commandité convoquera une assemblée générale extraordinaire à la requête écrite d'Actionnaires, représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Art. 14. Tenue des assemblées. Toutes les assemblées générales seront présidées par un représentant de l'Actionnaire Commandité.

Les quorum et majorité requis par la loi régiront les assemblées générales des Actionnaires de la Société, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

Sauf si l'en est autrement requis par la loi ou en cas de disposition contraire des présents Statuts, les résolutions à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des membres présents et votants, y compris le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité déterminera toutes autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires pour participer aux assemblées d'Actionnaires.

Art. 15. Avis de convocation. Les Actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité (que l'assemblée soit à la demande de l'Actionnaire Commandité ou des Actionnaires Commanditaires) suite à un avis de convocation indiquant l'ordre du jour et envoyé au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse de l'Actionnaire mentionnée dans le Registre.

Art. 16. Gestion de la société. La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité pourra être révoqué de sa qualité de gérant par décision des Actionnaires délibérant aux quorum et majorité prévus par la loi luxembourgeoise.

En cas de révocation, l'Actionnaire Commandité devra faire en sorte que l'Action A détenue par lui au moment de sa révocation soit cédée sans délai à toute autre société gérante lui succédant ou à tout autre gérant qui sera nommé pour la gestion de la Société et signera tous actes, contrats et documents et en général fera tout ce qui est nécessaire à la réalisation d'une telle cession.

L'Actionnaire Commandité s'engage à ne pas démissionner de sa qualité de gérant de la Société, sauf en cas de transfert de son Action A.

La Société ne sera pas dissoute en cas de révocation, démission, dissolution ou faillite de l'Actionnaire Commandité pour autant que ce dernier soit remplacé rapidement par un autre actionnaire commandité à une assemblée générale des Actionnaires.

La rémunération de l'Actionnaire Commandité en sa qualité de gérant est fixée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 17. Pouvoirs de l'actionnaire commandité.

17.1 L'Actionnaire Commandité aura la responsabilité exclusive de la gestion et le contrôle des affaires de la Société et aura le pouvoir et l'autorité de faire tout ce qui est nécessaire pour accomplir l'objet de la Société et y consacrer autant de son temps et son attention dans toute la mesure raisonnablement requise pour la gestion des affaires de la Société et gèrera la Société, assisté le cas échéant d'agents, assistants ou autres employés de la Société, qu'il jugera nécessaire.

L'Actionnaire Commandité aura le droit de déléguer ses pouvoirs et autorités tel que défini dans l'Article 17.3 à des mandataires spéciaux.

17.2 Les Actionnaires Commanditaires ne participeront pas à la gestion ou au contrôle des affaires de la Société et n'auront ni le droit, ni le pouvoir d'agir pour la Société ou de participer ou de s'immiscer dans la conduite ou la gestion de la Société, autrement que par l'exercice de leurs droits de vote en leur qualité d'Actionnaires Commanditaires.

17.3 Sans préjudice de la généralité des paragraphes précités de l'article 17.1 et sans limitation, l'Actionnaire Commandité aura plein pouvoir et autorité au nom de la Société (y compris le pouvoir de lier la Société):

- (a) en général, en tant que gérant, de représenter la Société dans ses transactions;
- (b) de fournir ou de procurer la fourniture d'installations de bureau et de bureau et de personnel administratif et équipement de bureau afin de faciliter l'exercice de l'activité de la Société;
- (c) d'accepter les demandes par et d'obliger la Société à émettre des Actions et des CPECs, le cas échéant, aux Actionnaires Commanditaires ou aux Actionnaires Commanditaires additionnels et d'émettre des avis d'appels de fonds;
- (d) d'introduire, de mener, de régler ou de contester en litige ce qui se rapporte à la Société ou à ses actifs;
- (e) de tenir des registres et livres de compte de et au nom de la Société au siège social de la Société ou à son siège social ou au siège social d'une Société Affiliée de l'Actionnaire Commandité, et d'y permettre un accès raisonnable à tout Actionnaire et à ses représentants à toute heure raisonnable, sous réserve d'avoir à donner un préavis raisonnable, afin de les consulter;
- (f) d'ouvrir des comptes auprès de banques, pour et au nom de la Société, de maintenir ces comptes, de donner des instructions de paiement et autres aux banques à l'égard de ces comptes et de recevoir et de payer sur ces comptes l'Engagement avancé par les Actionnaires, les revenus de placement ou d'autres sommes provenant de placements et autres revenus de la Société, et tous les frais auxquels la Société a droit;
- (g) de proposer à la Société d'effectuer des distributions aux Actionnaires en conformité avec les termes de ces Statuts ou d'un Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant;
- (h) de payer ou de faire en sorte que la Société paye tous les montants d'imposition pour lesquels l'Actionnaire Commandité, une Société Affiliée ou la Société est responsable au nom de tout Actionnaire, ou de la Société ou de tout montant d'imposition qui a été évalué à l'égard des Actionnaires ou de la Société au nom de l'Actionnaire Commandité, de la Société Affiliée ou de la Société à condition que l'Actionnaire Commandité avise en premier lieu cet Actionnaire de cette dette d'impôt et mette en oeuvre ses meilleurs efforts raisonnables à la charge de cet Actionnaire afin de s'assurer que le montant évalué est en fait dû;
- (i) d'accorder et de faire des paiements à l'égard de toute indemnité;
- (j) de payer les honoraires et les dépenses;
- (k) d'approuver le transfert des Actions et des CPECs, le cas échéant;
- (l) de racheter et de convertir des CPECs, le cas échéant, et tout autre instrument de dette;
- (m) d'engager des employés, des agents indépendants, des avocats, des comptables, des dépositaires, des agents de paiement et de perception, des conseillers financiers et autres consultants qu'il juge nécessaire ou souhaitable par rapport aux affaires de la Société, y compris, sans limitation, toute Société Affiliée de l'Actionnaire Commandité (à condition que l'engagement d'une Société Affiliée soit aux conditions commerciales normales) à accomplir tout ou partie des activités énoncées dans le présent sous-article;

(n) d'enregistrer et de publier (ou de faire en sorte que la Société enregistre et publie) tous les avis, les déclarations ou autres instruments dont on peut exiger qu'ils soient enregistrés et publiés conformément à la loi en ce qui concerne la création de la Société et par rapport à tous les changements survenus en ce qui concerne la Société (dans la mesure où l'Actionnaire Commandité prend connaissance de ces modifications);

(o) en attendant l'application des fonds appelés des Engagements en vertu de ces Statuts ou d'un Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant en faisant des investissements, faire face aux obligations de la Société et dans l'attente de distribution aux termes de ces Statuts ou d'un Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant, à placer les montants appelés ou réalisés (le cas échéant) dans les comptes de dépôt au nom de la Société ou à un dépositaire ou à investir lesdits montants dans ces instruments à court terme, en fonction de ce que l'Actionnaire Commandité détermine;

(p) généralement de communiquer avec les Actionnaires et de faire un rapport aux Actionnaires aux moments qu'il jugera opportun;

(q) de fournir des rapports et des évaluations aux Actionnaires conformément aux présents Statuts ou au Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant; et

(r) à faire tout ou tout autre acte tel que requis de l'Actionnaire Commandité en vertu de la loi et / ou d'un Pacte d'Actionnaires qui peut avoir été conclu le cas échéant et / ou est nécessaire ou souhaitable d'après l'avis raisonnable de l'Actionnaire Commandité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés ci-dessus, pour ou pouvant se rattacher à la gestion des placements et des actifs de la Société dans la poursuite des dispositions qui précèdent, aux fins de l'application de ces Statuts.

Art. 18. Indemnisation de l'actionnaire commandité. L'Actionnaire Commandité ne sera pas responsable vis-à-vis de la Société pour toute perte en relation avec les services qu'il doit exécuter sauf ce qui est en rapport avec sa négligence grave ou faute intentionnelle.

La Société indemniserà l'Actionnaire Commandité et tout dirigeant, employé, agent ou employé de l'Actionnaire Commandité et ses successeurs ou ayants droit, ou toute autre personne, entreprise ou société à qui a été confié par l'Actionnaire Commandité des tâches en rapport avec les activités de la Société, pour toute dépense raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il peut avoir été partie en raison de sa qualité présente ou passée de gérant, dirigeant, agent ou employé de l'Actionnaire Commandité ou, à la demande de l'Actionnaire Commandité, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de qui il n'a pas droit à être indemnisé, excepté en ce qui concerne des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé responsable dans une action, un procès ou une procédure pour négligence grave ou faute intentionnelle.

Art. 19. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe, tel que déterminé par l'Actionnaire Commandité, de toute personne à qui pareille autorité aura été déléguée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 20. Conseil de surveillance. Les activités de la Société et sa situation financière incluant particulièrement la tenue de ses livres et comptes et opération financière seront contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil de Surveillance»). Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour une période d'un (1) an et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus, à condition cependant que tout membre du Conseil de Surveillance puisse être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par décision prise par les Actionnaires et à condition qu'aucun des membres du Conseil de Surveillance ne soit un représentant de l'Actionnaire Commandité ou un dirigeant ou un employé de la Société.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Actionnaire Commandité sur les matières que l'Actionnaire Commandité peut déterminer et peut autoriser toute action de l'Actionnaire Commandité qui pourrait, conformément à la loi ou à une autre réglementation ou en vertu des présents Statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'assemblée générale des Actionnaires lors de laquelle les membres du Conseil de Surveillance sont désignés déterminera également la rémunération des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué le cas échéant à la discrétion du Président ou de l'Actionnaire Commandité.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ce cas d'urgence sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cet avis par accord écrit donné par câble, télégramme, télex ou téléfax par chaque membre du Conseil de Surveillance. Des avis séparés ne seront pas requis pour les réunions tenues aux lieux et places indiqués dans un calendrier préalablement adopté par décision du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance qui participe à une réunion du Conseil de Surveillance via un moyen de communication (incluant un téléphone) qui permet aux autres membres du Conseil de Surveillance présents à cette réunion (soit en personne, soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication)

d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres, sera considéré comme étant présent à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles sont prises à la majorité des membres présents à cette réunion soit en personne ou par mandataire.

Dans le cas de la nomination par l'assemblée générale des Actionnaires d'un réviseur indépendant conformément à l'Article 21 des présents Statuts, le Conseil de Surveillance doit être remplacé par ce réviseur indépendant et en conséquence cet Article 20 ne s'applique pas.

Art. 21. Réviseur indépendant. L'audit des états financiers de la Société et la vérification de la cohérence du rapport de gestion avec les comptes peut être confiée à un réviseur indépendant dûment agréé par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises nommé par l'assemblée générale des Actionnaires pour une période n'excédant pas six (6) années.

Le réviseur peut être réélu.

Les dispositions des deux alinéas précédents sont applicables même si la nomination d'un réviseur indépendant n'est pas requise par la loi.

Art. 22. Exercice comptable - Comptes. L'exercice comptable de la Société (l'«Exercice Comptable») commencera le premier janvier de chaque année et se terminera (et ce inclus) le trente-et-un décembre de la même année.

L'Actionnaire Commandité préparera ou fera en sorte que soient préparés par une société ou une personne dûment qualifiée, les états financiers de la Société relatifs à chaque Exercice Comptable suivant les principes comptables généralement admis et les dispositions de la loi luxembourgeoise, incluant un bilan et un compte de pertes et profits. Les comptes seront libellés en Couronnes Suédoises.

Dans les quinze (15) jours avant l'assemblée générale des Actionnaires, l'Actionnaire Commandité fournira à chaque Actionnaire une copie des états financiers de la Société.

Art. 23. Réserve légale - Paiement des dividendes - Distribution de profits.

23.1 Cinq pour cent (5%) seront déduits du bénéfice annuel net de la Société et alloués à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit de la Société (à l'exclusion de toute prime d'émission).

23.2 Après déduction du montant alloué à la réserve légale ainsi que de toutes les sommes que l'Actionnaire Commandité juge approprié d'allouer à une réserve spéciale, l'Actionnaire Commandité doit proposer ou déterminer le montant et la date de chaque distribution sujette aux dispositions applicables de la loi luxembourgeoise et des Statuts.

23.3 Toutes les liquidités et les actifs de la Société (y compris, pour éviter tout doute, tous les revenus et bénéfices provenant des investissements) qui peuvent être distribués conformément à l'Article 23.2 sera distribué entre les Actionnaires au pro-rata du nombre d'Actions émises détenues par chacun d'eux.

23.4 Des dividendes intérimaires peuvent, sous réserve des conditions prévues par la loi, être payés suite à la décision de l'Actionnaire Commandité conformément à ces Statuts.

Art. 24. Liquidation.

24.1 La Société sera liquidée par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires acceptant la dissolution de la Société.

24.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des Actionnaires décidant de cette dissolution. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

24.3 Le(s) liquidateur(s) peu(ven)t distribuer le produit net de liquidation (consistant en espèces tout autre actif), qui sera distribué entre les Actionnaires au pro-rata du nombre d'Actions émises détenues par chacun d'eux.

Art. 25. Modifications des statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, dans le respect des exigences de quorum et de vote définies ci-après.

L'assemblée ne délibérera valablement que si les Actionnaires détenant au moins la moitié (1/2) en valeur nominale du capital émis sont présents, soit en personne, soit par mandataire, et si l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts ainsi que, lorsqu'applicable, le texte des modifications relatives à l'objet ou à la forme de la Société. Si l'exigence de quorum n'est pas remplie, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément aux Statuts, par publication faite deux fois à intervalle de quinze (15) jours calendaires au moins, la dernière étant publiée quinze (15) jours calendaires avant l'assemblée dans le "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les décisions ne pourront être prises qu'aux deux tiers au moins des votes des Actionnaires présents ou représentés, et ce y compris le vote affirmatif de l'Actionnaire Commandité.

Art. 26. Avis. Les avis qui peuvent être ou doivent être fournis par un Actionnaire à un autre, seront donnés par écrit, délivré ou transmis par courrier ou par fax à l'Actionnaire concerné à l'adresse indiquée dans le Pacte d'Actionnaires qui

peut être conclu de le cas échéant ou à une autre adresse, telle que déterminée par tout Actionnaire par notification adressée à la Société.

Les avis seront censés avoir été reçus dans les conditions suivantes:

(a) en cas de délivrance, à la délivrance, si la délivrance a lieu entre 9h et 17h un Jour Ouvrable et, si la délivrance a eu lieu en-dehors de ces heures, au moment où ces heures recommencent le premier Jour Ouvrable suivant la délivrance;

(b) en cas de transmission par fax, au jour de cette transmission, à condition que si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable ou si la transmission a lieu après 17h un Jour Ouvrable, auquel cas la transmission interviendra à 9h le premier Jour Ouvrable suivant la transmission de l'avis.

Pour prouver cette réception, il suffira de prouver que la délivrance ou la transmission par fax a été effectuée au lieu mentionné dans l'adresse.

Dans ces Statuts, «Jour Ouvrable» signifie chaque jour, sauf le samedi, dimanche ou tout autre jour férié au Luxembourg ou en Suède.

Art. 27. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées selon la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier Exercice Comptable débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- | | |
|---|-------------------|
| 1. VAL II FEEDER GP S.à r.l., préqualifié | 1 Action A |
| 2. Mr. Cai Anders LILLSUNDE | 419,999 Actions B |

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent vingt mille Couronnes Suédoises (420.000,- SEK) en capital se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'assemblée désigne comme réviseur indépendant:
PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 2.- La durée de son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2012.
- 3.- Le siège social de la Société est établi à 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mai 2011. Relation: EAC/2011/6576. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011097858/837.

(110111049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Immoguardian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5318 Contern, 15, rue Beau Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 92.210.

Le bilan complémentaire au 31.12.2010 (complément du bilan 2010 déposé le 19.07.2011 sous le n°L110115754) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107468/11.

(110121633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

CFL Multimodal s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II», Container Terminal.

R.C.S. Luxembourg B 88.577.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée
générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2011*

«L'Assemblée Générale désigne comme administrateurs pour une période de 6 ans:

M. Alex Kremer, avec adresse professionnelle 9, place de la Gare à L-1616 Luxembourg

M. Marc Wengler, avec adresse professionnelle 9, place de la Gare à L-1616 Luxembourg

M. François Jaeger, avec adresse professionnelle 9, place de la Gare à L-1616 Luxembourg

M. Fraenz Benoy, avec adresse professionnelle, Container Terminal à L-3225 Bettembourg

M. Fernand Rippinger, avec adresse professionnelle, 11, boulevard Kennedy à L-4170 Esch/sur/Alzette.

Leur mandat a une durée maximale de 6 ans et expire lors de l'Assemblée Générale de 2017.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2011109118/20.

(110122983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Insid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 6, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 151.352.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011107469/15.

(110121559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Jaccar Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.405.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010, le rapport consolidé du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107470/11.

(110121636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Qurtech, Société Anonyme.

Siège social: L-5730 Aspelt, 12, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 112.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107508/10.

(110121805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Jivago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 146.699.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juin 2011

La démission de Monsieur KARA Mohammed de ses fonctions de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration. Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

JIVAGO S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011107837/18.

(110123341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Riverside Europe Air Filters S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.675,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107513/11.

(110121582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.832,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 151.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107566/11.

(110123575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

A.J.T. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 68.980.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107567/10.

(110124043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Admiral Participations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.953.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels modifiés au 31/12/2009, remplaçant les comptes annuels déposés le 28/07/2010 sous le numéro L-100113938, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107568/12.

(110123485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Boreiko & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 58A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 22.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le gérant

Référence de publication: 2011107635/10.

(110123514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Innova Financial Holding BF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.784.146,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 159.412.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the nineteenth day of July.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

"INNOVA/4 L.P.", a foreign limited partnership, incorporated under English law and whose principal place of business is at 87, Mary Street, bâtiment Walker House, KY - KYI - 9005 George Town, Grand Cayman, registered with the UK Companies House under the number LP11130,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing professionally in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal given in on July 19th 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à r.l.", is a private limited liability company, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, on 9 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1180 on June 1st, 2011.

That the articles of Association of the Company have been amended on March 31st, 2011 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1290 on June 15th, 2011;

II. That the capital of the company "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à r.l." is fixed at five million seven hundred eighty-four thousand one hundred forty-six euro (5.784.146,- EUR) represented by five million seven hundred eighty-four thousand one hundred forty-six (5.784.146) shares with a par value of one euro (1.00 EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à.r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à.r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "INNOVA/4 L.P.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realized;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à.r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll;

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résident à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

"INNOVA/4 L.P.", société enregistrée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son lieu principal d'activité au 87, Mary Street, bâtiment Walker House, KY - KY1 9005 George Town, Grand Cayman, enregistrée auprès du «Companies House» anglais sous le numéro LP 11130,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement au L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à r.l.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.412 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1180 du 1^{er} juin 2011.

Que les statuts de la société ont été modifiés en date du 31 mars 2011 suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1290 du 15 juin 2011;

II. Que le capital social de la société "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à.r.l.", précitée, s'élève actuellement à cinq millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-six euros (5.784.146,- EUR) représenté par cinq millions sept cent quatre-vingt-quatre mille cent quarante-six (5.784.146) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.00 EUR), entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, est la seule associée de la Société "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à.r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre la Société Anonyme "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à.r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société "INNOVA/4 L.P.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à.r.l.", qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

VI. De sorte que la liquidation de la société "INNOVA FINANCIAL HOLDING BF II S.à r.l." est à considérer comme clôturée;

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll;

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10270. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011110916/103.

(110126781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Archand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 81.040.

EXTRAIT

En date du 27 juillet 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

La société KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprise de la société jusqu'à à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107599/14.

(110123474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

BMO Finance Company II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011107634/11.

(110124163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Boulangerie-Pâtisserie "Beim Bäcker Jos" s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 37, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107637/9.

(110123590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CFL-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.302.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée
générale ordinaire qui s'est tenue le mercredi 2 juin 2010*

«L'Assemblée désigne comme administrateurs pour une période de 6 ans à partir du 3 juin 2009:

Monsieur Alex Kremer,

Monsieur Marc Wengler

Monsieur François Jaeger

Monsieur Jean-Marie Franziskus

Monsieur Marc Hoffmann, demeurant tous professionnellement à Luxembourg, 9 place de la gare.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'exercice 2015.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Les déclarants

Référence de publication: 2011109119/20.

(110122468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

BTT Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 100, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 100.347.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107639/10.

(110123917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Margygr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.670.

Extrait rectificatif pour le dépôt L110121902 du 27 juillet 2011

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

En effet, une erreur orthographique s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 27 juillet 2011 sous la référence L110121902. La dénomination du nouvel associé de la Société doit se lire comme suit: The Star of Kayalov Trust III

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Margygr S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011107897/18.

(110123447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Amazon Eurasia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.775.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 120.646.

In the year two thousand and eleven, on the twenty sixth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Amazon Eurasia Holdings S.à.r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.646, incorporated by deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on 19 September 2006, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2266 of 5 December 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 14 December 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 426, dated 4th March 2011.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Sara Lecomte, notary's clerk, with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Amazon Europe Holding Technologies S.C.S. having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Ms Flora Gibert, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 290 (two hundred ninety) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the company by an amount of EUR 3,150,000 (three million one hundred fifty thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 3,625,000 (three million six hundred twenty-five thousand Euro) to EUR 6,775,000 (six million seven hundred seventy five thousand Euro) by the issue of 252 (two hundred fifty two) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each, subject to payment of a share premium amounting to EUR 12,550,000 (twelve million five hundred fifty thousand Euro);

3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;

4. Subsequent amendment of article 8 paragraph 1 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,150,000 (three million one hundred fifty thousand Euro), so as to raise the share capital from its current amount of EUR 3,625,000, (three million six hundred

twenty-five thousand Euro) to EUR 6,775,000 (six million seven hundred seventy five thousand Euro), by the issue of 252 (two hundred fifty two) new shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) each (the “New Shares”), subject to the payment of a share premium (the “Share Premium”) amounting to EUR 12,550,000 (twelve million five hundred fifty-five thousand Euro), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of a claim of an aggregate amount of EUR 15,700,000 (fifteen million seven hundred thousand Euro) (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Ms Flora Gibert, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of EUR 3,150,000 (three million one hundred fifty thousand Euro). The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 15,700,000 (fifteen million seven hundred thousand Euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 25 July 2011, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- EUR 3,150,000 (three million one hundred fifty thousand Euro) to the share capital; and
- EUR 12,550,000 (twelve million five hundred fifty thousand Euro) to the share premium account of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 6,775,000 (six million seven hundred seventy-five thousand Euro), represented by 542 (five hundred forty-two) shares with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Amazon Eurasia Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.646, constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, soussigné, du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 2266 du 5 décembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations, numéro 426 du 4 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, Amazon Europe Holding Technologies S.C.S. ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représenté par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (l'«Associé Unique» ou l'«Apporteur») et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 290 (deux cent quatre vingt dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.150.000 EUR (trois millions cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de 3.625.000 EUR (trois millions six cent vingt-cinq mille euros) à 6.775.000 EUR (six millions sept cent soixante-quinze mille euros) par l'émission de 252 (deux cent cinquante-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 12.550.000 EUR (douze millions cinq cent cinquante mille euros);

3.- Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature d'une créance;

4.- Modification consécutive de l'article 8. paragraphe premier des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2. et 3. ci-dessus; et

5.- Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.150.000 EUR (trois millions cent cinquante mille euros), pour le porter de son montant actuel de 3.625.000 EUR (trois millions six cent vingt-cinq mille euros) à 6.775.000 EUR (six millions sept cent soixante-quinze mille euros), par l'émission de 252 (cent soixante-dix-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) chacune, (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission (la «Prime d'Emission») d'un montant de 12.550.000 EUR (douze millions cinq cent cinquante mille euros), l'intégralité devant être libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique consistant en une créance d'un montant total de 15.700.000 EUR (quinze millions sept cent mille euros) («L'Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts et de la Prime d'Emission par l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts sociales, ayant une valeur globale de 3.150.000 EUR (trois millions cent cinquante mille euros) et les libérer par compensation d'une créance qu'il détient sur la société. L'émission des Nouvelles Parts sociales est aussi sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur par le biais de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 15.700.000 EUR (quinze millions sept cent mille euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 juillet 2011, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 3.150.000 EUR (trois millions cent cinquante mille euros) au capital social; et
- 12.550.000 EUR (douze millions cinq cent cinquante mille euros) au compte de prime d'émission de la Société,

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport tel que décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 6.775.000 EUR (six millions sept cent soixante-quinze mille euros), représenté par 542 (cinq cent quarante-deux) parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) chacune.”

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille Euro.

Aucun autre point n'ayant à être traité par l'assemblée, celle-ci est ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg même date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2011. Relation LAC/2011/33954. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011111548/188.

(110128014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Butzestuff, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 37, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 35.877.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107640/10.

(110124184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cafe 16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011107641/11.

(110124128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cafe 16 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 127.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011107642/11.

(110124129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107643/11.

(110123676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Ceheca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8371 Hobscheid, 7, rue de Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 98.743.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011107667/11.

(110124341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cidron Silicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.550,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.483.

Les comptes annuels pour la période du 2 juin 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107646/12.

(110123678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cidron Silicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.550,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 153.483.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2011, l'associé unique a décidé de nommer Wilhelmina von Alwyn - Steennis, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, JE2 3QA St Helier, Jersey, au mandat de Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107647/13.

(110124080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Coach, Inc. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 155.235.

Extrait de la décision prise par le conseil d'administration en date du 14 juillet 2011

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur, à L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

Luxembourg, le 29.7.2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Coach, Inc. Luxembourg Branch
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011107648/14.

(110123926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CD Private Equity Sicar S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**Capital social: EUR 20.432.821,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.802.

Rectificatif de l'avis L110120564 enregistré et déposé le 26/07/2011

Sur l'avis pour publication publié le 26 juillet 2011, il fallait lire;

- l'adresse de Monsieur Claude DARMON est la suivante: 176 Boulevard St Germain, 75006 Paris, France,

Pour CD PRIVATE EQUITY SICAR S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011107664/15.

(110123286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Crossmeadows S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 150.223.

EXTRAIT

En date du 4 novembre 2010, l'associé unique de la Société, anciennement Facette S.A., a modifié sa forme juridique en société à responsabilité limitée et a en conséquence modifié sa dénomination sociale en «Facette S.à R.L.».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107649/12.

(110123440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cactus S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.
R.C.S. Luxembourg B 65.282.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2011.
Référence de publication: 2011107650/10.
(110123491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Canussel Alfa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2011107651/10.
(110124032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Canussel Dopo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 97.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature.
Référence de publication: 2011107652/10.
(110124030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Caster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.931.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2011.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature
Référence de publication: 2011107657/12.
(110123699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Paris Nursing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 576.475,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.991.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juin 2011:

1. Démission de Monsieur Markus Lehner de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.
2. Démission de Monsieur Germain Senlis de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.
3. Election de Madame Amy Maria Kelly, née le 3 avril 1978 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

4. Election de Monsieur Frank Hans Stefan Aumann, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg, Allemagne, demeurant professionnellement au Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, Suisse, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paris Nursing 1 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011112002/23.

(110126848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Canussel Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 97.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107653/10.

(110124031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Capi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 96.616.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011107655/9.

(110124140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Caster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.931.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011107658/12.

(110123700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CBS CSI Distribution - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.327.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé commandité unique de la Société en date du 18 juillet 2011 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011107659/14.

(110123551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CBS Showtime - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 1.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.329.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé commandité unique de la Société en date du 18 juillet 2011 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011107661/14.

(110123549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CBS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 431.352,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 150.517.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 juillet 2011 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

De plus,

- la Société prend acte du changement d'adresse de Céline Pignon, gérant de la Société, du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg; et

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011107660/17.

(110123553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011107671/11.

(110123477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CBS Studios - CBS-Lux Holding LLC S.C.S., Société en Commandite simple.**Capital social: USD 1.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.330.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé commandité unique de la Société en date du 18 juillet 2011 que:
- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011107662/14.

(110123552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CD&R Osprey Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.417.

Les comptes annuels pour la période du 17 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107663/12.

(110124224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CEE Mezzanine Finance SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107665/10.

(110123455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Primelux Insurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 110.977.

*Auszug aus dem Protokoll des Verwaltungsrates der über den Dringlichkeitsfall
der Bestellung der Geschäftsführung per Umlaufschreiben gefassten Beschlüsse vom 5. August 2010*

Der Verwaltungsrat nimmt das Ausscheiden von Frau Jeanette Rödbro aus der Geschäftsführung und aus dem Verwaltungsrat der Gesellschaft zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat beschließt, Frau Marleen Van Malderen, geboren am 26.02.1961 in Gent, Belgien, geschäftsmäßig wohnhaft in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, die Befugnis zur täglichen Geschäftsführung sowie der Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung zu übertragen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 28. Juli 2011.

Für Primelux Insurance S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2011107982/18.

(110124182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CEE Mezzanine Finance SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.766.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2009 qui remplace le dépôt référencé au numéro L100104317.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107666/12.

(110124158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Charry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.169.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011107669/10.

(110124027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

CIPEF Galaxy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.218.

Les comptes annuels pour la période du 19 février 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107672/12.

(110123681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.474.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire qui s'est tenue le 25 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Koen LOZIE, Joseph WINANDY et COSAFIN SA, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, au poste d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société THE CLOVER, Société Anonyme, ayant son siège social au 8, rue Haute à L-4963 Clémency.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011109156/20.

(110123113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Bruce VANDENBERG, administrateur, est actuellement 7a Hope Fountain, The Beeches, Camberley, Surrey, GU15 1JF, Royaume-Uni, au lieu et place de 8 Molyneux Road, GB - GU20 6QH, Windleshal, Surrey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011107768/14.

(110123464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Coal Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.144.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of July.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, duly appointed representative of the board of directors of the public limited liability company (société anonyme) Coal Energy S.A., having its registered office at 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed received by Maître Joëlle Baden on 17 June 2010 and published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Memorial C") number 1473 dated 19 July 2010, which articles of association were amended and restated by a deed of the undersigned notary on 17 May 2011, not yet published in the Mémorial C, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.144, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 28 June 2011, not yet published in the Mémorial C (the "Company"),

pursuant to resolutions adopted by the board of directors of the Company adopted on 12 July 2011.

The appearing party has requested the notary to record that:

1. The share capital of the Company is currently amounting to three hundred thirty seven thousand five hundred eighty-three United States Dollars and forty Cents (USD 337,583.4) represented by thirty-three million seven hundred fifty eight thousand three hundred forty (33,758,340) shares having a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) each.

2. Pursuant to articles 5.3 of the articles of association of the Company, the authorised capital of the Company is set one hundred twenty thousand United States Dollars (USD 120,000) represented by twelve million (12,000,000) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) each. Article 5 of the Company's articles of association further states that:

" 5.4. Such increased amounts of capital need not be subscribed for in full, but may be subscribed for, sold and issued as the Board may from time to time decide. The term or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association. The Board is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time. The Board is also authorised to issue such shares without reserving to the existing shareholders any preferential subscription rights. The Board may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the power of accepting subscription and receiving payment for shares representing part or all of such increased amount of capital.

5.5. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles."

3. By resolutions adopted on 12 July 2011 (the "Resolutions"), the board of directors of the Company approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders their preferential subscription rights, pursuant to Article 5.4 of the articles of association of the Company, by an amount of up to one hundred twelve thousand five hundred twenty-seven United States Dollars eighty Cents (USD 112,527.80) in order to raise it from its current amount of three hundred thirty seven thousand five hundred eighty three United States Dollars and forty Cents (337,583.4 USD) to the amount of four hundred fifty thousand one hundred eleven United States Dollar twenty Cents (USD 450,111.20) by the issuance of up to eleven million two hundred fifty-two thousand seven hundred eighty (11,252,780) new shares (the "New Shares") with a nominal value of one United States Dollars Cent (USD 0.01) each, subject to the payment of a share premium.

It is noted that the increase of the share capital was subject to the occurrence of several condition precedents among which the full subscription and payment of the New Shares, and that these conditions are met, so that the New Shares are now fully subscribed and paid-up by a contribution in cash by such subscriber as indicated in the Resolutions so that the Company has at its free and entire disposal on this day the aggregate amount of eighty million six hundred and fifty-three thousand three hundred and ten United States Dollars and ninety-one Cents (USD 80,653,310.91), consisting the sum of two hundred and sixteen million fifty-five thousand six hundred PLN (PLN 216,055,600.00) being the equivalent of seventy seven million five hundred thousand three hundred and ninety four United States Dollars and fortysix Cents (USD 77,500,394.46) with the exchange rate published by the national bank of Poland on 25 July 2011 and three million

one hundred and fifty-two thousand nine hundred and sixteen United States Dollars and forty-five Cents (USD 3,152,916.45), as subscription price for the New Shares (the "Subscription Price"). Out of the subscription price the sum of eighty million five hundred and forty thousand seven hundred and eighty-three United States Dollars and eleven Cents (USD 80,540,783.11) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the subscription and of the contribution in cash has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

As a consequence of the increase of the share capital of the Company with effect as of today, the subscribed share capital of the Company presently amounts to four hundred fifty thousand one hundred eleven United States Dollar twenty Cents (USD 450,111.20) divided into fortyfive million eleven thousand one hundred twenty (45,011,120) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.

4. Therefore Article 5.1 and 5.3 of the articles of association of the Company are amended accordingly and now reads as follows:

“ 5.1. The Company's subscribed share capital amounts to four hundred fifty thousand one hundred eleven United States Dollar twenty Cents (USD 450,111.20) divided into forty-five million eleven thousand one hundred twenty (45,011,120) shares having a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) each.

5.3. The authorised share capital of the Company is fixed at seven thousand four hundred seventy-two United States Dollars twenty Cents (USD 7,472.20) represented by seven hundred forty-seven thousand two hundred twenty (747,220) shares with a nominal value of one United States Dollar Cent (USD 0.01) during a period expiring five (5) years from the date of the publication of the present authorisation in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).”

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch sur Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, dûment nommé comme représentant(e) du conseil d'administration de la société anonyme Coal Energy S.A., ayant son siège social au 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Joëlle Baden du 17 juin 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1473 daté du 19 juillet 2010, dont les statuts ont été modifiés et refondus par un acte du notaire soussigné du 17 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.144, et modifiés pour la dernière fois par un acte du soussigné notaire en date du 28 juin 2011, non encore publié au Mémorial C (la «Société»),

conformément aux résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société du 12 juillet 2011.

La partie comparante a requis le notaire d'acter que:

1. Le capital social de la Société s'élève actuellement à trois cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt trois dollars américains et quarante cents (USD 337.583,40) représenté par trente-trois millions sept cent cinquante-huit mille trois cent quarante (33.758.340) actions ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

2. Au terme de l'article 5.3 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société est fixé à cent vingt mille dollars américains (USD 120.000) représenté par douze millions (douze millions) d'actions ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune. L'article 5 des statuts de la Société indiquent par ailleurs que:

« 5.4. De tels montants d'augmentation de capital ne nécessitent pas d'être souscrits dans leur totalité, mais peuvent être souscrits, vendus et publiés de temps à autre par une décision du Conseil d'Administration. Le terme ou le champ de cette autorisation peuvent être étendus par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de temps à autre, de la manière requise pour la modification des statuts. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription des actions nouvelles. Le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre de telles actions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration

peut déléguer à tout mandataire dûment autorisé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter la souscription et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale adoptée dans les conditions requises pour procéder à une modification statutaire.»

3. Par résolutions adoptées le 12 juillet 2011 (les "Résolutions"), le conseil d'administration de la Société a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscription, conformément à l'article 5.4 des statuts de la Société, d'un montant maximum de cent douze mille cinq cent vingt-sept dollars américains et quatre-vingt cents (USD 112.527,80) pour le porter de son montant actuel de trois cent trente-sept mille cinq cent quatre-vingt trois dollars américains et quarante cents (USD 337.583,40) à un montant de quatre cent cinquante mille cent onze dollars américains et vingt cents (USD 450.111,20) par l'émission d'au maximum onze million deux cent cinquante-deux mille sept cent quatre-vingts (11.252.780) nouvelles actions (les "Nouvelles Actions") ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission.

Il est à noter que l'augmentation du capital social a été soumise à la réalisation de plusieurs conditions suspensives parmi lesquelles la souscription dans leur totalité et le paiement des Nouvelles Actions, et que ces conditions sont remplies, tant et si bien que les Nouvelles Actions sont maintenant totalement souscrites et libérées par un apport en numéraire desdits souscripteurs tel qu'indiqué dans les Résolutions, de telle manière que la Société a à son entière et libre disposition à ce jour le montant total de quatre-vingt millions six cent cinquante-trois mille trois cent dix dollars américains et quatre-vingt-onze cents (USD 80.653.310,91) consistant en la somme de deux cent seize millions cinquante-cinq mille six cents PLN (PLN 216.055.600,00) soit l'équivalent de soixante-dix-sept millions cinq cent mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et quarante-six cents (USD 77.500.394,46) au taux de change publié par la banque nationale de Pologne le 25 juillet 2011 et trois millions cent cinquante-deux mille neuf cent seize dollars américains et quarante-cinq cents (USD 3.152.916,45), comme prix de souscription pour les nouvelles actions (le «Prix de Souscription»). Du Prix de Souscription est affectée la somme de quatre-vingt millions cinq cent quarante mille sept cent quatre-vingt-trois dollars américains et onze cents (USD 80.540.783,11) au compte de prime d'émission de la Société.

Une preuve de la souscription et de l'apport en numéraire a été rapportée au soussigné notaire, qui les reconnaît expressément.

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société avec effets à ce jour, le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à quatre cent cinquante mille cent onze dollars américains et vingt cents (USD 450.111,20) divisé en quarante-cinq millions onze mille cent vingt (45.011.120) actions ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

4. De ce fait, les Articles 5.1 et 5.3 des statuts de la Société sont modifiés en conséquence et ont désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société s'élève à quatre cent cinquante mille cent onze dollars américains et vingt cents (USD 450.111,20) divisé en quarante-cinq millions onze mille cent vingt (45.011.120) actions ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

5.3. Le capital autorisé de la Société est fixé à sept mille quatre cent soixante-douze dollars américains et vingt cents (USD 7.472,20) représenté par sept cent quarante-sept mille deux cent vingt (747.220) actions ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0.01) pendant une période expiration de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la présente autorisation à la gazette officielle du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations).»

Les coûts, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à six mille huit cents euros (€ 6.800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 août 2011. Relation: EAC/2011/10536. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112272/167.

(110128422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS", Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 94.494.

L'an deux mil onze, le six juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé "2RS" ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 07 août 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 94494.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Martin FERTE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Paris.

Le président nommé comme secrétaire Madame Gwénaëlle DIROU, Directrice Juridique de SIACI SAINT HONORE, demeurant professionnellement à Paris.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation de capital à concurrence de cinq cent mille euros (€ 500.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros à six cent mille euros (600.000.- €), par la création et l'émission cinquante mille (50.000.-) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération

3.- Remaniement de l'objet social

4.- Refonte des statuts

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour:

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros à six cent mille euros (EUR 600.000.-), par la création et l'émission de cinquante mille (50.000.-) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'augmentation de capital de l'accord de tous les actionnaires a été souscrite et libérée comme suit:

- 24.000 (vingt-quatre mille) actions par l'actionnaire G Management s.à.r.l (RCSL B n°161249) libérés moyennant un apport en espèces de deux-cent quarante mille euros (240.000.- €) qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

- 26.000 (vingt-six mille) actions par l'actionnaire SIACI Saint Honoré société anonyme (RCS Paris n°572 059 939) libérés moyennant un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible contre 2 RS à concurrence de deux cent soixante mille euros (260.000.- €) laquelle a fait l'objet d'un rapport du réviseur indépendant en date du 5 juillet 2011 qui conclut:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation qui précède l'article

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à six cent mille Euros (600.000.-EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune.»

Troisième résolution

L'objet de la société est étendu à la représentation et la gestion de sociétés tierces, ainsi le premier alinéa de l'article 3 est complété comme suit:

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services et la représentation de sociétés, notamment de, tant pour elle-même que pour compte de tiers, effectuer toutes études et rendre tous services, avis ou conseils en matière d'assurances, de réassurances, d'analyses de couvertures et de financements alternatifs des risques de groupes industriels, commerciaux et financiers.

La société a en outre pour objet les activités d'agent domiciliataire conformément à la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, né le 13 février 1966 à Strasbourg demeurant professionnellement à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite aux résolutions précédentes, de modifier et de refondre les statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet Siège - Durée

Art. 1^{er} . La société adopte la forme anonyme. Elle existe sous la dénomination de "Risk & Reinsurance Solutions S.A." en abrégé "2RS".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou paraîtront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par tout organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder, y compris celui ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services et la représentation de sociétés, notamment de, tant pour elle-même que pour compte de tiers, effectuer toutes études et rendre tous services, avis ou conseils en matière d'assurances, de réassurances, d'analyses de couvertures et de financements alternatifs des risques de groupes industriels, commerciaux et financiers.

La société a en outre pour objet les activités d'agent domiciliataire conformément à la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés.

Elle pourra notamment effectuer tous travaux ou calculs, actuariels ou autres, toutes consultations ou avis sur toutes questions en rapport avec ce qui précède.

La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

Toutefois, la société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion de ces sociétés, sous réserve des droits que la société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute selon les dispositions de l'article 36 ci-après.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à six cent mille Euros (600.000.-EUR) représenté par soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10.- EUR) chacune

Art. 6. Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par l'assemblée générale délibérant aux conditions requises pour les modifications des statuts et conformément aux dispositions de la loi.

Les nouvelles actions à souscrire en numéraire sont offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. L'assemblée générale fixe le délai de l'exercice du droit de préférence. Elle confère au conseil d'administration tous pouvoirs aux fins d'exécuter les décisions prises et de fixer les conditions de l'exercice du droit de préférence.

Toutefois, par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle ou autoriser le conseil d'administration à le faire.

Art. 7. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers, y compris en cas de succession, de dissolution de communauté de mariage ou de donation, qu'après agrément préalable du Conseil d'Administration.

La demande d'agrément doit être notifiée au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle doit indiquer le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix de cession, l'identité de l'acquéreur s'il s'agit d'une personne physique et, s'il s'agit d'une personne morale, les informations suivantes: dénomination, forme, siège social, numéro RCS, identité des dirigeants, montant et répartition du capital.

Le Conseil d'Administration décidera de l'agrément à accorder à la cession sur base des instructions qu'il recevra ou aura reçu de la part des actionnaires relatives à l'aliénabilité, les modalités, le droit de préemption, l'évaluation, les garanties et les frais à l'occasion d'une telle cession.

Les actions sont insaisissables et ne peuvent être prises ou données en gage.

Elles sont indivisibles à l'égard de la société. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société peut suspendre l'exercice des droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire.

Les droits et obligations attachés à une action la suivent, en quelques mains qu'elle passe.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts, aux décisions prises par les actionnaires.

Les créanciers ou héritiers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, demander le partage ou la licitation des biens et valeurs de la société ni s'immiscer en aucune manière dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux bilans et aux délibérations de l'assemblée générale.

Titre III. Administration - Direction - Représentation - Contrôle

Art. 9. La société est administrée par un conseil de cinq administrateurs au moins, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires. Les membres du conseil d'administration seront des personnes physiques.

Ils sont toujours rééligibles et révocables par l'assemblée générale.

Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle il vient à expiration.

Art. 10. En cas de vacance d'une place d'administrateur il peut être pourvu provisoirement au remplacement dans les conditions prévues par la loi. Dans ce cas l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur, désigné dans les conditions ci-dessus, n'est nommé que pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société. Ils sont responsables à l'égard de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans leur gestion, notamment du dépassement des pouvoirs tels qu'ils résultent de l'objet social, des présents statuts ou des décisions de l'assemblée générale.

Art. 12. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres.

En l'absence du président à une réunion du conseil d'administration, le président de la séance est désigné par les membres présents.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, et chaque fois que deux administrateurs au moins le demandent. Les réunions se tiennent au lieu indiqué dans les convocations.

Art. 14. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Au cas où le quorum requis n'est pas atteint pour délibérer valablement, une deuxième réunion pourra être convoquée dans les quinze jours, qui pourra alors délibérer valablement sans considération de quorum.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner, par écrit, par télégramme ou par télex ou autre moyen de communication électronique, à un de ses collègues du conseil délégation pour le représenter à une réunion déterminée du conseil et y voter en son lieu et place. Le délégué sera, dans ce cas, au point de vue du vote, réputé présent.

En cas d'urgence, le conseil d'administration peut également prendre une décision par écrit. Cette décision est documentée dans un seul écrit ou dans plusieurs écrits qui, réunis, font preuve de la décision.

Toute décision du conseil est prise à la simple majorité des votants.

Art. 15. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Ces procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial. Il en sera de même des décisions prises par écrit. Les délégations ainsi que les avis et votes donnés par écrit, par télégramme ou tous autres moyens électroniques. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs ou par les personnes déléguées à la gestion journalière.

Art. 16. L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs des tantièmes proportionnels au résultat ou une indemnité fixe à porter en compte des frais généraux.

Le conseil d'administration est autorisé à accorder aux administrateurs chargés de fonctions ou missions spéciales des indemnités à prélever sur les frais généraux.

Art. 17. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 18. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Art. 19. Le conseil d'administration délègue la gestion quotidienne ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur-délégué. Il nomme et révoque «ad nutum» et sans préavis le délégué à cette gestion, fixe leur rémunération et détermine leurs attributions.

La délégation à un membre du conseil d'administration lui impose l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Le conseil d'administration peut confier la délégation de l'ensemble, de telle partie ou de telle branche spéciale des affaires sociales à une ou plusieurs personnes ou à un comité dont il fixe la composition et les attributions.

Le conseil d'administration ainsi que le délégué à la gestion quotidienne, dans le cadre de cette gestion, peut également conférer des pouvoirs spéciaux et déterminés à une ou plusieurs personnes de leur choix.

Art. 20. La société est représentée dans les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice:

soit par deux administrateurs agissant conjointement;

soit, dans les limites de la gestion journalière, par la ou les personnes déléguées à cette gestion agissant seules.

Elle est en outre valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Art. 21. La surveillance de la société est confiée à un réviseur d'entreprises ou bien à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour six ans au plus par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils sont toujours rééligibles et révocables par l'assemblée générale.

L'assemblée générale détermine le nombre des commissaires et fixe leurs émoluments.

Le mandat du réviseur d'entreprises ou des commissaires sortants non réélus cesse immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année au cours de laquelle il vient à expiration.

La mission et les pouvoirs des commissaires sont ceux que leur assigne la loi.

Titre IV. Assemblées générales

Art. 22. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Ses décisions prises, conformément à la loi et aux présents statuts, sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents et les dissidents.

Art. 23. L'assemblée générale des actionnaires de la société se réunit au moins une fois l'an, le deuxième mercredi du mois de mai à onze heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, se tiennent au siège social ou à tout autre endroit désigné dans les avis de convocation.

Les assemblées générales, même l'assemblée générale annuelle, pourront se tenir en pays étranger, chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure, qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 24. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale.

Ils sont obligés de la convoquer dans les cas et suivant les modalités prévues par la loi.

L'assemblée doit être convoquée à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires justifiant qu'ils possèdent au moins le dixième du capital social.

Art. 25. Les convocations pour toute assemblée générale sont faites conformément aux dispositions de la loi.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 26. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire ayant lui-même droit de vote.

Le conseil d'administration peut arrêter la formule des procurations et exiger que celles-ci soient déposées à l'endroit indiqué par lui dans le délai qu'il fixe.

Art. 27. L'assemblée est présidée par le président désigné par le Conseil d'Administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par une personne désignée par l'assemblée.

Le président désigne le secrétaire ainsi que un ou deux scrutateurs actionnaires ou non. Ils forment ensemble le bureau.

Art. 28. Chaque action donne droit à une voix, sauf les limitations imposées par la loi.

Art. 29. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points figurant à son ordre du jour.

Les décisions sont prises aux clauses de majorité prévues par la loi.

Art. 30. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent et sont consignés ou reliés dans un recueil spécial tenu au siège social.

Les expéditions à délivrer aux tiers sont signées par deux administrateurs ou par les personnes déléguées à la gestion journalière agissant seules.

Titre V. Comptes annuels - Affectation des résultats

Art. 31. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et- un décembre de chaque année.

Chaque année le conseil d'administration dresse un inventaire et établit, conformément à la loi, les comptes annuels, qui comprennent le bilan, le compte de résultats et l'annexe.

Art. 32. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du réviseur ou des commissaires, l'assemblée générale délibère sur les comptes annuels.

Elle se prononce ensuite par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires.

Art. 33. Les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du réviseur ou des commissaires ainsi que les autres documents prévus par la loi font l'objet des mesures de publicité légale.

Art. 34. Sur les bénéfices constatés par le bilan, après déduction des frais généraux et des amortissements jugés nécessaires, ainsi que de toutes les autres charges, il sera prélevé cinq pourcent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus est à la disposition de l'assemblée qui peut l'utiliser pour la distribution d'un dividende, l'affectation à tous comptes de réserve ou le reporter à nouveau.

Art. 35. Le paiement des dividendes se fait aux époques et aux endroits fixés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 36. En cas de dissolution de la société pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération s'il y a lieu. Elle conserve le pouvoir de modifier les statuts si les besoins de la liquidation le justifient.

La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des administrateurs et commissaires.

Art. 37. Les liquidateurs peuvent, avec l'autorisation de l'assemblée générale faire apport de l'avoir social à une ou à plusieurs autres sociétés, nouvelles ou existantes, luxembourgeoises ou étrangères.

Art. 38. Après paiement de toutes dettes et charges de la société ou consignation faite pour leur paiement, le solde reviendra aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils possèdent.

Titre VII. Disposition générale

Art. 39. Pour tous les points non prévus dans les présents statuts la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, s'appliquera.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Evaluation des frais.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 2.000.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M FERTE; G. DIROU; A. BIERRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31080. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107033/287.

(110122735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

CMP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 164.053.890,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.946.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011107673/12.

(110124316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.838.

Le bilan de la société au 30/09/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011107674/12.

(110123668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Comparex Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 129.098.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale du 09 mai 2011

1) l'administrateur Monsieur Zekri LAAMARI a été révoqué

2) est nommé administrateur: Monsieur Gerhard GITSCHTHALER, né à WIEN le 02.06.1956, administrateur de sociétés, demeurant à AT-1030 WIEN, Uchatiusgasse 5. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale de 2013.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011107677/13.

(110123395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Chestnut 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 162.559.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, not yet registered with the Luxembourg trade and companies,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 20 May 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Chestnut 3 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) represented by seven hundred fifty (750) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company.

They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The 750 shares have been subscribed by BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRE/Chestnut Topco II S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et pas encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

Ici représentée par Mlle Carole Noblet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 20 mai 2011.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Chestnut 3 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15,000.) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales, d'une valeur de vingt livres sterling (GBP 20.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 19. Le nombre d'associés de la Société ne pourra jamais dépasser trente (30). Une personne physique ne pourra jamais prétendre au statut d'associé de la Société.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Cinq pour cent (5%) du bénéfice net est réservé à la création d'une réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde pourra être librement utilisé par le ou les actionnaire(s). Des dividendes intérimaires pourront être distribués conformément aux termes et conditions prévus par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les sept cents cinquante (750) parts sociales ont été souscrites par BRE/Chestnut Topco II S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille livres sterling (GBP 15,000.-) entièrement allouée au capital social, est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. BRE/Management 5 S.A., une société anonyme régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151600, est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mai 2011 Relation: EAC/2011/6941. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011109907/304.

(110126439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.